

CHAPITRE 3 — DES RÉPUBLIQUES, UNE DÉMOCRATIE : DES LIBERTÉS, DES DROITS ET DES DEVOIRS

Séance 2 — Le droit de vote s'élargit

Comment le droit de vote s'est-il élargi de 1848 à 1974 ?

Objectifs

- Comprendre qu'en 1848 le suffrage universel reste masculin.
- Identifier 1944-1945 et 1974 comme deux nouveaux élargissements.
- Classer des documents et justifier l'ordre par des indices précis.

Cadre pratique

Durée : 55 minutes

Modalité : Enquête chronologique en binômes : observer, découper, classer et justifier une frise.

Vocabulaire : suffrage universel masculin · électeur · éligible · corps électoral · majorité électorale

Matériel

- Diaporama
- Fiche élève recto-verso
- Cartes-documents à découper
- Colle et surligneurs

Déroutement guidé

1. Observer	2. Prélever	3. Découper	4. Justifier	5. Corriger
Deux documents de 1848 ouvrent l'enquête.	Le binôme repère dates, personnes et changements.	Quatre cartes sont manipulées sans être collées.	Chaque place doit être défendue par une preuve.	La frise collective fait apparaître l'élargissement.
8 min Documents de 1848	PE Faire comparer l'estampe et l'affiche.		ÉLÈVES Identifier les deux sources et relever les indices.	
12 min Documents 1945/1974	PE Distribuer les rôles lecteur et chercheur d'indices.		ÉLÈVES Associer chaque document à une conquête.	
12 min Manipulation	PE Interdire le collage immédiat ; demander l'accord du binôme.		ÉLÈVES Découper, classer et verbaliser l'ordre.	
13 min Justification	PE Faire présenter une carte par plusieurs binômes.		ÉLÈVES Dire : date, conquête, preuve.	
10 min Trace écrite	PE Projeter la frise corrigée puis la leçon.		ÉLÈVES Corriger en vert et copier le code couleur.	

PLAN B — étude individuelle

32 min en individuel : chaque élève étudie les quatre documents, découpe et place seul les cartes sans les coller, puis rédige une justification par date. Correction collective de 10 min avec la frise projetée ; collage seulement après validation.

RÉCIT — PHASE 1 · EN 1848, LE BULLETIN REMPLACE-T-IL LE FUSIL ?

Février 1848. La monarchie vient de tomber et la Deuxième République est proclamée. Une estampe oppose deux moyens d'agir : le fusil et le bulletin de vote. Quelques mois plus tard, une affiche parisienne annonce une élection. Louise veut comprendre ce qui change vraiment, et surtout qui est autorisé à voter.

Question-problème : Que montrent les documents de 1848 sur la nouvelle manière de participer à la vie politique ?

PE

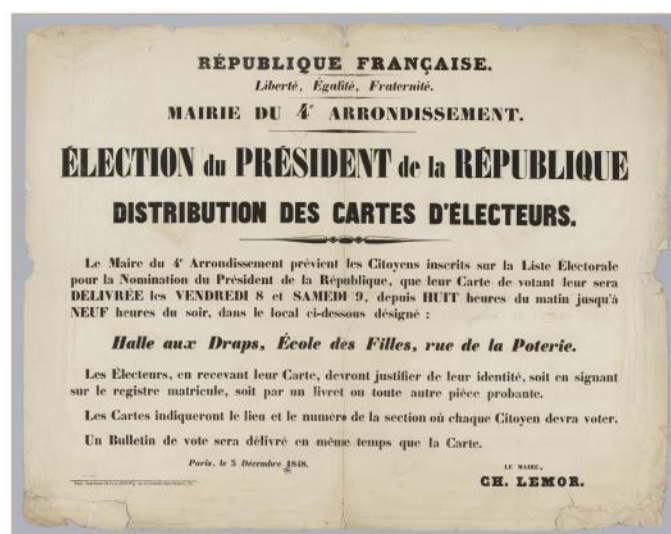
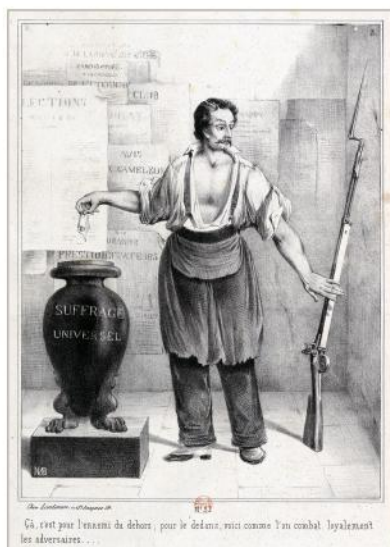
Ne pas donner la réponse avant l'étude.

ÉLÈVES

Identifier puis chercher une preuve.

DOCUMENTS 1A ET 1B — Voter sous la Deuxième République

Louis-Marie Bosredon, *Le Vote ou le Fusil*, estampe, 1848 ; affiche de la mairie du 4^e arrondissement de Paris, décembre 1848.



Repère de lecture vérifié : en 1848, le suffrage devient universel masculin. Les hommes français âgés d'au moins 21 ans votent ; les femmes restent exclues. L'affiche concerne l'élection du président de la République des 10 et 11 décembre 1848 et organise la distribution des cartes d'électeur.

Source : BnF, via L'Histoire par l'image ; Musée Carnavalet – Histoire de Paris, CC0 Paris Musées, inv. AFF4975. — source 1 · source 2

Questions, réponses et preuves attendues

1

Document 1A. Quels sont les deux moyens d'action opposés par l'image ?

Le fusil et le bulletin de vote.

Preuve : L'estampe montre et nomme le fusil et le vote.

2

Document 1A. Lequel est présenté comme la nouvelle arme du citoyen ?

Le bulletin de vote est présenté comme la nouvelle arme du citoyen.

Preuve : Le personnage écarte le fusil et désigne l'urne/le bulletin.

3

Document 1B. Quelle élection est annoncée et à quelles dates ?

L'élection du président de la République des 10 et 11 décembre 1848.

Preuve : Titre et lignes de l'affiche, agrandis à côté du fac-similé.

4

Document 1B. Quel document les électeurs doivent-ils retirer ?

Ils doivent retirer leur carte d'électeur.

Preuve : Mention « cartes d'électeurs » visible sur l'affiche.

5

D'après le repère de lecture, qui vote en 1848 et qui reste exclu ?

Les hommes français d'au moins 21 ans votent ; les femmes restent exclues.

Preuve : Repère de lecture institutionnel placé sous les deux fac-similés.

REPRISE NARRATIVE — PHASE 2 · QUI ENTRE ENSUITE DANS LE CORPS ÉLECTORAL ?

Près d'un siècle plus tard, en avril 1945, Louise observe une longue file devant un bureau de vote. Certaines personnes présentes n'auraient pas pu voter d'après les règles étudiées pour 1848. Plus tard, en 1974, une page de débat de l'Assemblée nationale porte sur l'âge des électeurs. Louise doit retrouver les deux changements précis et les placer dans l'ordre.

Question-problème : Quelles nouvelles étapes élargissent le droit de vote en 1944-1945 puis en 1974 ?

PE

Maintenir le suspense jusqu'au document.

ÉLÈVES

Prélever, mettre en relation, conclure.

DOCUMENTS 2A ET 2B — Des femmes électrices au vote à 18 ans

Roger Schall, premier vote des femmes, 29 avril 1945 ; débat à l'Assemblée nationale sur la majorité électorale, 1974.



Texte officiel de 1944 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Elles votent pour la première fois le 29 avril 1945 lors des élections municipales.

La loi du 5 juillet 1974 abaisse de 21 à 18 ans l'âge de la majorité électorale.

Source : Musée Carnavalet / Roger-Viollet, via L'Histoire par l'image ; Archives de l'Assemblée nationale ; Légifrance. — source 1 · source 2 · source 3

Questions, réponses et preuves attendues

1

Document 2A. Quel indice montre que les femmes participent désormais à l'élection ?

On voit des femmes faisant la queue devant un bureau de vote.

Preuve : La photographie montre la file de femmes devant le bureau de vote.

2

Quels deux droits les femmes obtiennent-elles en 1944 ?

Le droit de voter et le droit d'être candidates et élues.

Preuve : Texte officiel : « électrices et éligibles ».

3

Quand les femmes votent-elles pour la première fois en France ?

Le 29 avril 1945, lors des élections municipales.

Preuve : Légende sourcée : 29 avril 1945, élections municipales.

4

Document 2B. Quel âge est au centre du débat de 1974 ?

Dix-huit ans.

Preuve : La page du débat et la loi mentionnent l'abaissement à dix-huit ans.

5

Classe 1848, 1944, 1945 et 1974 sur la frise, puis associe chaque date à une conquête.

1848 : suffrage masculin ; 1944 : droit reconnu aux femmes ; 1945 : premier vote ; 1974 : vote dès 18 ans.

Preuve : Les quatre cartes donnent chacune une date et une transformation.

TRACE ÉCRITE À PROJETER ET À COPIER

- En **1848**, le **suffrage universel masculin** donne le droit de vote à des millions d'hommes, mais exclut les femmes.
- L'ordonnance du **21 avril 1944** déclare que les femmes sont **électrices et éligibles** dans les mêmes conditions que les hommes.
- Le **29 avril 1945**, les femmes votent pour la première fois en France, lors des élections municipales.
- En **1974**, la majorité électorale est abaissée de 21 ans à **18 ans**.
- Le droit de vote est une **conquête progressive** : le corps électoral s'est élargi au cours du temps.

Différenciation et vigilance

- Donner les dates déjà imprimées sur la frise aux élèves qui en ont besoin.
- Faire travailler un lecteur et un chercheur d'indices dans chaque binôme.
- Exiger que chaque carte soit accompagnée d'une justification commençant par « Je sais que... car le document montre/dit... ».

Bilan oral de fin de séance

Faire répondre en une phrase complète : Comment le droit de vote s'est-il élargi de 1848 à 1974 ?

Critère de réussite : l'élève mobilise au moins deux informations issues des documents et utilise le vocabulaire de la séance.

Contrôle question ↔ preuve

Document 1 : En 1848, le vote devient le moyen de participation de millions d'hommes, mais les femmes restent exclues.

Document 2 : Le droit de vote s'élargit par étapes : aux hommes en 1848, aux femmes en 1944-1945, puis aux jeunes de 18 ans en 1974.

Chaque question du diaporama et de la fiche élève est reproduite mot pour mot. Les réponses sont reliées à une citation ou à un indice visible dans les pages précédentes.

À SAVOIR POUR L'ENSEIGNANT — GARDE-FOU VÉRIFIÉ

Repères solides pour répondre aux questions des élèves

Ces précisions ne sont pas toutes destinées à être enseignées. Elles servent à éviter les raccourcis et à sécuriser les réponses orales.

INFORMATION VÉRIFIÉE

1848 : universel, mais masculin

Le suffrage de 1848 élargit massivement le corps électoral, mais exclut les femmes. Employer systématiquement « suffrage universel masculin ».

Source : FranceArchives, histoire du droit de vote

INFORMATION VÉRIFIÉE

1944 et 1945

L'ordonnance du 21 avril 1944 reconnaît les femmes comme électrices et éligibles ; le premier vote effectif a lieu le 29 avril 1945.

Source : Vie-publique, droit de vote des femmes

INFORMATION VÉRIFIÉE

1974 : majorité électorale à 18 ans

La loi du 5 juillet 1974 abaisse l'âge électoral de 21 à 18 ans. Elle est promulguée sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

Source : Légifrance, loi n° 74-631

INFORMATION VÉRIFIÉE

Droit de vote et éligibilité

Être électeur signifie pouvoir voter ; être éligible signifie pouvoir être candidat et élu, sous réserve des conditions fixées par la loi.

Source : Vie-publique, droit de vote des femmes